



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 38716

Texte de la question

M Charles Millon attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, charge de l'environnement, sur les consequences de la reglementation de la peche en ce qui concerne les piscicultures. Leurs exploitants peuvent se voir retirer sans indemnité leur autorisation ou leur concession s'ils affectent un enclos ou un plan d'eau a la peche a la ligne. Compte tenu de l'importance economique et sociale de cette forme de peche commerciale et recreative, il lui demande d'envisager la modification des textes qui conduisent a cette interdiction et, dans l'immediat, de donner instruction aux directions departementales de l'agriculture pour qu'elles suspendent les actions engagees a l'encontre des pisciculteurs qui consacrent une partie de leur exploitation a la peche a la ligne.

Données clés

Auteur : [M. Millon Charles](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38716

Rubrique : Chasse et peche

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1399